



Carte mémoire détenue par le lycée depuis 3 mois

Par **suellie**, le **07/04/2011** à **15:52**

Bonjour,

Je suis lycéenne, en lycée public et mon soucis c'est que depuis 3mois je n'ai toujours pas récupéré une carte mémoire qui est restée aux oubliettes dans le bureau de la proviseure adjointe. Je me suis rendu toutes les semaines au secrétariat et j'ai pu lui en parler deux fois en 3mois, la seule réponse qu'elle m'a déclaré est : " désolé, je n'ai pas le temps, elle est dans l'armoire des dossiers de TPE, il y a tellement de choses, que je ne peux pas pour l'instant me mettre à la chercher ".

Je considère cette action comme une confiscation injustifiée d'un bien qui m'est dû, je souhaiterai savoir si la proviseur adjointe est-elle en tord, et si oui je compte entreprendre des démarches juridiques pour l'inciter à me rendre ma carte mémoire.

mon souhait est seulement de récupérer mon bien, donc j'espère obtenir des réponses qui pourront me guider sur d'autres alternatives que porter plainte, pour inciter la proviseure adjointe de me rendre ma carte.

je vous remercie.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **17:58**

Vous êtes mineure ? Alors avisez vos parents pour qu'ils aillent récupérer cette carte mémoire

en prenant RDV avec la direction de l'établissement

Par **suellie**, le **07/04/2011** à **22:24**

ils ne parlent pas français et ils ne comprennent pas que je puisse les solliciter.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:27**

Ce sont vos parents et si vous êtes mineur, ils sont dans l'obligation de participer à votre éducation dont la scolarisation.

Ils sont en France depuis si peu de temps ?

Par **suellie**, le **08/04/2011** à **10:19**

Nous n'allons pas perdurer sur la question, c'est évident que si je pensais une seconde avoir le soutien de mes parents je n'aurais pas poster un message sur ce site.

j'espère enfin obtenir une réponse à ma question ! La proviseure adjointe est-elle en tord de ne m'avoir toujours pas rendue ma carte mémoire au bout de 3mois ?

Si oui, par quels moyens puis-je l'obliger à me la rendre le plus tôt possible ? comment puis-je faire de mon cas une urgence pour qu'elle prenne conscience que je suis en mauvaise situation suite à son dédain ?

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **10:30**

Vous êtes mineure, vous n'avez donc pas de moyen. Ce sont vos parents qui en ont. Il est d'ailleurs tout à fait possible, que n'ayant jamais vu vos parents à la moindre réunion, le but soit de les faire venir.

Par **suellie**, le **08/04/2011** à **20:53**

euh mouai je ne pense pas, c'est malsain comme façon d'agir, je suis dans un lycée pas dans un clan...

j'attends d'autres réponses avec impatience, merci beaucoup d'avance.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **21:00**

[citation]euh mouai je ne pense pas, c'est malsain comme façon d'agir, je suis dans un lycée pas dans un clan... [/citation] je ne vois pas le rapport. Il est normal que l'équipe enseignante s'inquiète du désintérêt de vos parents, surtout que vous avez manifestement, des problèmes de discipline

Par **suellie**, le **09/04/2011** à **13:18**

des problèmes de discipline ?

Par **mimi493**, le **09/04/2011** à **14:00**

Vous vous êtes fait confisquer quelque chose, donc forcément il y a eu un problème

Par **suellie**, le **09/04/2011** à **19:41**

non il n'y a eu aucun problème, j'ai précisé que d'après moi, je considéré la détention de ma carte mémoire comme une confiscation injustifiée, puisque depuis elle ne m'est pas rendue. Je me donne le droit de réclamé mon bien, car je ne l'ai pas donner contre mon gré, non, je l'ai prêté aux examinateurs des TPE pour qu'ils puissent accéder à ma production sur ordinateur.

donc, non on ne m'a pas obligé à donner une carte mémoire car j'en abusais l'utilité.